

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

30 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

30 avril 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 5 MAI A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

Absents excusés : Mme JODEAU-BELOTTI donne procuration à Mme DEMAYA
M. JOUSSE donne procuration à M. LECERF

Absent non excusé : M. Miguel FIMIEZ

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

5. Modification des statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe

Délibération DE05-05052026

Par délibération en date du 16 avril 2026, le Conseil de communauté a proposé la modification des statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe sur l'article 7 :

Actuellement l'article 7 est rédigé ainsi : « le bureau est composé d'un Président, Vice-présidents et d'un autre membre ».

Il est proposé que l'article 7 soit modifié ainsi « le bureau est composé du Président, des Vice-présidents et des conseillers délégués ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la modification des statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe sur l'article 7 comme proposé ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés avec 14 voix pour.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 11 mai 2026

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF